



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 09 Octobre 2025

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date d'affichage : 29 septembre 2025

L'an 2025 le jeudi 09 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - M. TASSEZ Florent.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CAZAUX Christine - M. COTE Alexandre - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud - Mme VAN BECELAERE Edith.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de Swarte

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 20

Délibération n° 2025 – 37

Objet : Approbation d'une convention entre la commune (bibliothèque) et la bibliothèque de la ville jumelée de Carnforth

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Considérant l'existence d'un jumelage entre les villes de Carnforth et de SAILLY-sur-la-Lys ;

Considérant qu'il s'agit de mettre en œuvre un accord de partage de photos prises pendant les animations organisées par les deux bibliothèques, l'objectif étant de présenter en bibliothèque les activités menées

dans la bibliothèque de la ville jumelle afin d'entretenir le lien entre les deux communes tout au long de l'année ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve la convention proposée ;
- 2) autorise le maire ou l'adjointe déléguée à la signer ;

A l'unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

